

(N° 218.)

## SÉNAT DE BELGIQUE

RÉUNION DU 9 AOÛT 1920

Rapport des Commissions réunies de la Défense nationale et des Finances, chargées d'examiner le Projet de Loi accordant un témoignage de reconnaissance aux militaires de la guerre 1914-1918.

(Voir le n° 508 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 6 août 1920, et le n° 207 du Sénat.)

Présents : MM. DE SADELEER, président ; DE RO, le chevalier BEHAGHEL, EMPAIN, LEPREUX et CARPENTIER, rapporteur.

MESSIEURS,

Le 6 août 1920, la Chambre, à l'unanimité des 139 membres présents, a voté le Projet de Loi accordant un témoignage de reconnaissance aux militaires de la guerre 1914-1918.

Il s'agit de donner à ceux qui prirent part à la grande guerre mondiale, une marque de gratitude, une récompense digne de leur sacrifice.

Le pays entier y applaudira !

Cette indemnité n'a nullement un caractère d'aumône. Nous nous trouvons en présence d'une dette nationale.

Nos soldats se sont sacrifiés, exposant leur vie pour le bien de tous ; rendons autrement que par des discours hommage à leur endurance et à leur héroïsme.

Tout a été dit, semble-t-il, au cours des débats, à la Chambre, sur cette importante question.

Les membres des deux Commissions réunies, à l'unanimité, déclarent le principe de ce Projet de Loi ainsi que ses modalités, justes et équitables.

En votant le Projet, le Sénat se fera un honneur et un devoir de donner, au nom du pays reconnaissant, cette marque de gratitude à nos anciens combattants.

*Le Rapporteur,*  
J.-A. CARPENTIER.

*Le Président,*  
L. DE SADELEER.